



CIRCULAIRE N° 2058-7 /MPMBPE/DGD du 31 DEC. 2019

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Agrément d'importateur de boissons
alcooliques titrant plus de 20°

Réf. : Décision n° 072/MPMBPE/DGD du 20/12/2019
portant agrément d'importateur de boissons
alcooliques en Côte d'Ivoire.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que, conformément à la Décision n° 072/MPMBPE/DGD du 20 décembre 2019, la liste des importateurs agréés de boissons alcooliques titrant plus de 20 degrés, en Côte d'Ivoire, est étendue à la **société FICA-CI** (compte contribuable n° 1868878R) **enregistrée sous le numéro 2019-0011.**

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

PJ : Copie Décision n° 072/MPMBPE/DGD
du 20/12/2019

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- MCI/Cab
- UGECI
- CGECI
- FNISCI
- GUCE
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne CI
- Chbre Cce & Industrie Française CI
- Chbre Cce & Industrie Libanaise CI
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

